



Une application pour faciliter l'accès aux Normes d'hypothèses de projection

L'une de nos tâches consiste à faire des projections pour nos clients qui reflètent les normes en vigueur dans l'industrie, que ce soit pour illustrer l'accumulation en vue de la retraite ou l'accumulation de la valeur de rachat d'un contrat d'assurance.

Pour nous appuyer, l'IQPF et le Financial Planning Standards Council (FPSC) ont lancé une application des Normes d'hypothèses de projection. La version web est disponible à app.iqpf.org. L'application est également offerte dans le Apple Store pour les appareils iPhone et iPad (cherchez tout simplement « IQPF ») et sur Google Play pour les appareils Android.

Elle contient le contenu théorique des Normes d'hypothèses de projection et des calculateurs pour l'inflation, le rendement, l'accumulation de capital et l'espérance de vie. Le tableau 1 reproduit le résultat obtenu à l'aide du calculateur de rendement

pour un fonds commun de placement (FCP) équilibré.

■ Les hypothèses de rendement

Les hypothèses de rendement ont été établies en combinant les hypothèses de la RRQ, du RPC, de l'enquête annuelle des gestionnaires de Towers Watson, de l'indice d'Aon Hewitt et des rendements historiques des 50 dernières années des indices suivants : S&P / TSX (actions canadiennes), DEX Universe Bond^{MC} (obligations canadiennes), DEX bons du Trésor 91 jours ajustés pour l'inflation.

■ Les frais

Pour obtenir le rendement net, il faut soustraire les frais de gestion des placements. Selon le type de gestion utilisé (directe, mutualisée, privée, etc.), ces frais peuvent facilement varier.

Par exemple, si le client a besoin de fonds distincts parce qu'il recherche une protection contre des créanciers, ses frais de gestion seront plus élevés, surtout s'il désire que 100 % de ses primes soient versées au bénéficiaire du contrat à son décès (la garantie de base est de 75 %). Ainsi, ses frais pourraient être de 2,8 % au lieu de 1,8 %. Le rendement net de l'exemple précédent deviendrait alors 2,5 %.

À l'inverse, si le client a accès à une catégorie de fonds ou une gestion ayant des frais moindres, la projection principale pourrait se faire à un taux plus élevé. L'application développée par l'IQPF et le FPSC permet d'illustrer l'impact d'un écart de rendement (ou de frais) de plus ou moins 1 % comparativement au scénario principal.

Enfin, les hypothèses ne sont pas ajustées pour refléter le potentiel de valeur ajoutée du gestionnaire ni pour tenir compte d'une éventuelle diminution de valeur découlant de la gestion active. D'ailleurs, en moyenne, les gestionnaires obtiennent le rendement des marchés. De plus, le rendement passé d'un fonds n'est pas un indicateur de son rendement futur ni de son futur classement en matière de quartile¹.

TABLEAU 1 EXEMPLE D'APPLICATION POUR UN FCP ÉQUILIBRÉ

Hypothèses de rendement à long terme selon les Normes d'hypothèses de projection 2015		Portefeuille dit équilibré	
		Pondération	Rendement
Court terme	2,9 %	5,0 %	0,15 %
Revenu fixe	3,9 %	45,0 %	1,76 %
Actions canadiennes	6,3 %	25,0 %	1,58 %
Actions étrangères	7,3 %*	25,0 %	1,83 %
Rendement brut		5,30 %	
Frais (à titre d'exemple, moyenne de l'industrie)		1,80 %	
Rendement après frais		3,50 %	
Rendement net arrondi au 0,10 % le plus près		3,50 %	

* Pour les actions autres que canadiennes, on peut utiliser la même hypothèse que pour les actions canadiennes en y ajoutant un maximum de 1,00 % lorsqu'on le juge pertinent.

TABLEAU 2 EXEMPLE D'APPLICATION POUR UNE POLICE D'ASSURANCE VIE AVEC PARTICIPATION

Hypothèses de rendement à long terme selon les Normes d'hypothèses de projection 2015		Compte de participation	
		Pondération	Rendement
Court terme	2,9 %	5,0 %	0,15 %
Revenu fixe	3,9 %	75,0 %	2,93 %
Actions canadiennes	6,3 %	10,0 %	0,63 %
Actions étrangères	7,3 %	10,0 %	0,73 %
Rendement brut		4,43 %	
Frais et impôts*		0,50 %	
Rendement après frais		3,93 %	
Rendement net arrondi au 0,10 % le plus près		3,90 %	

* Les impôts ont été estimés pour tenir compte de l'impôt sur le revenu de placement et les autres impôts payés par le compte de participation.